



D.2021.06.02.1.2.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 2 Juin 2021

1 – 3ème LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

1.2 - MARCHES-CONVENTIONS-FONCIER

**1.2.2 – Connexion Ligne B – Autorisation de signer l'accord cadre multi-attributaires à bons de commande
« Prestations juridiques en droit de la commande publique » avec Paillat Conti Bory et Claisse et associés.**

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS- EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (Mme Traval-Michelet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique			X
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe		X (Mme Sangay)	
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20211221-20210602-1-2-2d-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.2.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2017.10.04.2.1 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie, la réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.2, du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Connexion Ligne B et décidé de poursuivre sa réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de la Connexion de la ligne B du métro.

La présente procédure concerne l'accord cadre multi-attributaires à bons de commande Prestations juridiques en droit de la commande publique.

Il porte sur les missions d'assistance et de conseil juridique sur les phases pré-opérationnelles et opérationnelles du projet de Connexion de la Ligne B du métro toulousain (CLB).

La durée de l'accord cadre multi-attributaires est de huit (8) années, exécutable par l'émission de bons de commande. L'accord-cadre n'a ni montant minimum ni maximum. Le montant de l'accord-cadre est estimé à 217 850 € HT.

La passation de ce marché se fait dans le cadre d'un d'appel d'offre ouvert conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 19 janvier 2021 aux publications du JOUE et BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 22 février 2021 avant 12h00.

En vertu de l'article R2132-2 du Code de la Commande Publique, le mode choisi par le Maître d'Ouvrage pour la transmission du Dossier de Consultation est la voie électronique.

37 opérateurs économiques ont retiré le dossier de consultation via la plateforme tisseo.fr.

11 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

1. Claisse et associés
2. Eric Landot
3. LPA CGR
4. Coudray
5. Lartournerie Wolfrom
6. DS Avocats
7. Labry
8. Franklin
9. DLA Piper
10. Paillat Conti Bory
11. Taylor Wessing

11 candidatures ont été jugées recevables.

La Commission d'Appel d'offres de Tisséo Collectivités (SMTC) a, dans sa séance du 17 mai 2021, décidé de retenir les offres des soumissionnaires **Paillat Conti Bory et Claisse et associés** comme celles étant économiquement les plus avantageuses et de leur attribuer l'accord cadre multi-attributaires à bons de commande.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de l'accord cadre multi-attributaires à bons de commande avec **Paillat Conti Bory et Claisse et associés**.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse] n'ont pas pris part au vote :

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec **Paillat Conti Bory et Claisse et associés**, l'accord cadre multi-attributaires à bon de commande Prestations juridiques en droit de la commande publique, conclu sans montant minimum et maximum.

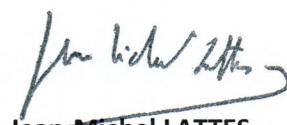
ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES